



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2021-024

PUBLIÉ LE 22 MARS 2021

Sommaire

préfecture de région /

R53-2021-03-19-004 - Avenant convention DDFIP56-DRIFP CGF 2021-03-22 (1 page)	Page 3
R53-2021-03-19-005 - Avenant convention DIRECCTE-DRFIP CGF 2021-03-22 (1 page)	Page 5
R53-2021-03-19-002 - Avenant convention DRCS DRFIP CGF 2021_03_22 (1 page)	Page 7
R53-2021-03-19-003 - DRAC DRFIP CGF 2021_03_22 (1 page)	Page 9

préfecture de région

R53-2021-03-19-004

Avenant convention DDFIP56-DRIFP CGF 2021-03-22

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 8 janvier 2019
relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière
(DRFIP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine)

Entre la **direction départementale des finances publiques du Morbihan** représentée par Mme Catherine Castrec, directrice du pôle pilotage et ressources, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La **direction régionale des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine** représentée par Mme Sophie Lopez, directrice du Pôle Gestion publique, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

En application de son article 6, la convention de délégation du 8 janvier 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DRFIP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine) est modifiée comme suit :

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

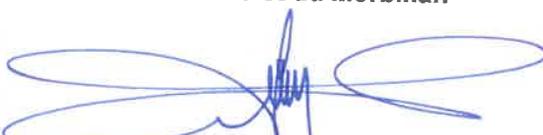
N° de programme	Libellé
156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière
362	Écologie
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et de la préfecture du département du Morbihan.

Fait à **Rennes**

Le **19 MARS 2021**

<p>Le délégrant La responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Morbihan</p>  <p>Mme Catherine CASTREC Administratrice des finances publiques Ordonnateur secondaire délégué</p> <p>Visa du Préfet du Morbihan</p>  <p>M Patrice FAURE</p>	<p>Le délégataire La directrice du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Mme Muriel PETITJEAN Administratrice générale des finances publiques</p> <p>Visa du Préfet de la région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>M Emmanuel BERTHIER</p>
--	---

préfecture de région

R53-2021-03-19-005

Avenant convention DIRECCTE-DRFIP CGF 2021-03-22

Avenant 2 à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière signée le 8 janvier 2019 entre la Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi de Bretagne, représentée par son Directeur, M. Pascal APPREDERISSE et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique.

En raison l'ajout des programmes 0362 « Ecologie », 363 « Compétitivité » et 364 « Cohésion », **l'article 1^{er} de la convention précitée est modifié comme suit :**

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

Programmes	Libellés
102	Accès et retour à l'emploi
103	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
134	Développement des entreprises et régulations
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
159	Expertise, information géographique et météorologique
305	Stratégie économique et fiscale
354	Administration territoriale de l'Etat
362	Ecologie
363	Compétitivité
364	Cohésion
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Fait, à *Rennes*

Le *19 MARS 2021*

Le délégant	Le Délégataire
<p>La Directrice Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en Bretagne,</p> <p><i>[Signature]</i> Véronique DESCACQ Ordonnateur secondaire déléguée par délégation du Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 18 février 2021 modifiant celui du 16 novembre 2020</p>	<p>La directrice du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine</p> <p><i>[Signature]</i> Muriel PETITJEAN Administratrice générale des Finances Publiques</p>
<p>Visa du Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine</p> <p><i>[Signature]</i> Emmanuel BERTHIER</p>	

préfecture de région

R53-2021-03-19-002

Avenant convention DRCS DRFIP CGF 2021_03_22

Avenant 3 à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière signée le 8 janvier 2019 entre la Direction Régionale de la jeunesse et des Sports de Bretagne, représentée par son Directeur, M. Yannick BARILLET et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique.

En raison de la création de la DRAJES, et l'ajout des programmes 362, 363 et 364, l'article 1^{er} de la convention précitée est modifié comme suit :

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

Programmes	Libellés
104	Intégration et accès à la nationalité française
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
147	Politique de la ville
157	Handicap et dépendance
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
303	Immigration et asile
304	Inclusion sociale et protection des personnes
354	Administration territoriale de l'Etat
362	Ecologie
363	Compétitivité
364	Cohésion
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat

Fait, à *Rennes*

Le **19 MARS 2021**

Le délégant	Le Déléataire
<p>Le Directeur de la DRCS de Bretagne</p>  <p>Yannick BARILLET Ordonnateur secondaire délégué par délégation du Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine en date 18 février 2021 modifiant celui du 29 décembre 2020</p>	<p>La Directrice du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Muriel PETITJEAN Administratrice générale des finances publiques</p>
<p>Visa du Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Emmanuel BERTHIER</p>	

préfecture de région

R53-2021-03-19-003

DRAC DRFIP CGF 2021_03_22

Avenant 3 à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière.

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière signée le 8 janvier 2019 entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, représentée par son Directeur, M. Michel ROUSSEL et la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, représentée par Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique.

En raison de l'ajout des programmes 362 et 364, l'article 1^{er} de la convention précitée est modifié comme suit :

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes :

Programmes	Libellés
131	Création
175	Patrimoines
180	Presse et médias
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture
334	Livres et industries culturelles
354	Administration territoriale de l'Etat
361	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
362	Ecologie
363	Compétitivité
364	Cohésion
723	Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat

Fait, à **Rennes**
19 MARS 2021

Le

Le délégant	Le Délégataire
<p>La Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne,</p>  <p>Isabelle CHARDONNIER Ordonnateur secondaire déléguée par délégation du Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 18 février 2021 modifiant l'arrêté du 16 nov 2020 et du 7 janv 2021</p>	<p>La Directrice du pôle gestion publique Direction régionale des finances publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Muriel PETJEAN Administratrice des Finances Publiques</p>
<p>Visa du Préfet de la Région Bretagne Préfet d'Ille-et-Vilaine</p>  <p>Emmanuël BERTHIER</p>	